

La liste AVAS - SICTAME vous informe

Un même combat et un même objectif : Une entreprise au service de l'homme

L'actionnaire ne doit pas être de second rang, quand il est salarié !

Si vous êtes salarié du groupe Total, vous détenez certainement des actions de votre entreprise dans l'un des FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) du PEG (Plan d'Épargne Groupe). Tout actionnaire a le droit de s'exprimer en Assemblée Générale des Actionnaires et de voter sur les résolutions qui lui sont présentées. C'est un droit essentiel et les actions qui en sont privées (cela existe) subissent une importante décote. Or **l'actionnaire salarié de Total est privé du droit de vote qui est exercé collectivement par le Conseil de Surveillance du FCPE** : c'était la règle chez l'ex-Total, tandis que chez Elf Aquitaine le droit de vote était exercé directement par l'actionnaire salarié. La Direction n'a eu de cesse d'étendre la règle ex-Total à l'ensemble du groupe, privant ainsi l'actionnaire salarié de son droit de vote, et le transformant en simple épargnant sans droit d'expression véritable.

C'est donc le Conseil de Surveillance qui exerce collectivement le droit de vote. Pour légitimer cette façon de faire, la Direction a procédé à l'élection de ce Conseil. Le dépouillement est intervenu le 29 avril : la liste AVAS-SICTAME est arrivée en seconde position parmi les 8 listes présentées, et a obtenu 18,6% des voix exprimées et 3 élus titulaires sur les 14 sièges à pourvoir. **Là où le jeu est biaisé, c'est que ce Conseil, ainsi élu, se voit adjoindre 7 autres membres, désignés par la Direction, qui participent à toutes les décisions**, hormis celle de l'élection du Président du Conseil. En particulier, ils participent aux décisions concernant le vote sur les résolutions. Le résultat en est que toutes les résolutions sont adoptées dans le sens voulu par la Direction. Et ce, d'autant plus facilement que, parmi les 8 listes, l'une a été constituée à l'initiative de la Direction et a obtenu 2 élus. Ajoutez à cela, la complaisance de certains syndicats et vous comprendrez que la Direction joue sur du velours : c'est ce qui s'appelle « contrôler la situation ». De plus, une disposition, pour le moins curieuse, du protocole PEG prévoit l'octroi automatique d'un siège à tout syndicat représentatif au niveau national pour le cas où il ne l'obtiendrait pas par le résultat des urnes : c'est ce qui s'est passé pour la CFTC qui obtient ainsi un 15^{ème} siège dans ce Conseil élu. Cette même disposition prévoit que, pour tout siège supplémentaire ainsi octroyé, la Direction désigne un membre supplémentaire ; son poids dans le Conseil s'en trouve donc accru. C'est ainsi que le Conseil de surveillance du FCPE Actionnariat France est finalement constitué de 15 membres 'élus' par les Actionnaires salariés et de 8 membres 'désignés' par la Direction. **Cette façon de faire est une parodie de démocratie et une mise sous contrôle tout à fait inacceptable et irrespectueuse du personnel actionnaire.** Le temps des protectorats et des expressions sous contrôle n'est pas révolu ; les luttes d'indépendance et de liberté qui émaillent les siècles et l'espace sont donc loin d'être terminées : il en est encore à mener dans les entreprises. **L'actionnaire salarié ne doit pas être un actionnaire de second rang du fait qu'il est salarié : la situation de dépendance qui affecte le salarié, ne doit pas affecter celui-ci lorsqu'il devient actionnaire de son entreprise !** Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra faire avancer la citoyenneté d'entreprise et aller vers une bonne gouvernance d'entreprise.

Questions posées en AG des Actionnaires le 6 mai 2003

(par Bernard Butori, tête de liste AVAS-SICTAME)

Le rapport annuel, en page 145, liste les principaux actionnaires. Les salariés détiennent 3,2% du capital et 5,8% en droits de vote. En page 148, est donnée la répartition des 22 millions d'actions qu'ils détiennent dans les différents fonds actionnariaux. Le plus important de ces fonds, qui permettait l'exercice individuel du droit de vote, a été absorbé par un fonds plus petit, où c'est le Conseil de surveillance qui exerce collectivement les droits de vote.

Les actionnaires salariés ont élu leurs représentants dans ce Conseil. Ces élus devraient donc, logiquement, décider de l'utilisation des droits de vote. Or, la Direction participe aux décisions, le Conseil comprenant 35% de membres désignés par elle. Ceci fait que 100% des actions détenues par le personnel votent à 100% dans le sens souhaité par la Direction.

Membre élu de ce Conseil, je puis vous dire que, si la Direction ne participait pas aux décisions du conseil, au lieu du bel unanimité affiché, vous auriez des votes inversés sur 3 des résolutions. **Comment peut-on qualifier un système qui donne 100 % de participation et 100 % de résultats dans le sens souhaité ?**

Bien qu'ayant acquis plusieurs centaines d'actions, je ne peux, cette année, exercer les droits de vote liés à mes actions. Est-il normal que ces droits me soient retirés et s'exercent hors de mon contrôle ? Ce n'est pas parce que certains n'utilisent pas leurs droits de vote qu'il faut les retirer à tous.

Imaginez que ce système soit appliqué à la présente Assemblée des actionnaires, sous prétexte qu'ils sont peu nombreux à exercer leur droit de vote ou qu'ils remettent leur pouvoir au Président. L'accepteriez-vous ? Tolérez-vous que la Direction de cette société, dont vous êtes actionnaire, s'octroie 35% des droits de vote ? C'est pourtant ce qu'elle fait avec les actionnaires salariés. Un actionnaire a-t-il moins de droits, du fait qu'il est salarié ?

L'an passé, plusieurs centaines de salariés actionnaires sont venus dire ici leur colère et leur inquiétude. La seule réponse apportée est le retrait du droit de vote individuel ! Cela va au rebours des discours prônant la responsabilité sociétale, le respect des partenaires et la mise en œuvre d'un développement durable.

Aussi, Monsieur le Président, que comptez-vous faire pour que les pratiques se conforment aux intentions affichées en matière d'éthique, de bonne gouvernance d'entreprise et de développement durable ? Comment comptez-vous développer un authentique actionnariat salarié où les actionnaires aient la plénitude de leurs droits ? Donnez-vous des instructions pour que soit revu le règlement des fonds actionnariaux et que **les pouvoirs liés aux actions soient exercés par ceux qui les possèdent ou ceux qui les représentent légitimement ?**

QUELQUES CHIFFRES POUR MIEUX COMPRENDRE L'EVOLUTION DU GROUPE

Il n'est pas toujours facile de mesurer ni de comprendre l'apport des 3 sociétés qui ont contribué à former le Groupe TotalFinaElf puis ses évolutions jusqu'à ce jour. Pour vous y aider, nous produisons, dans le tableau synoptique ci-contre, **quelques chiffres clés**, tant financiers qu'opérationnels concernant Petrofina et Total en 1998 avant leur rapprochement, puis TotalFina et Elf Aquitaine en 1999 et enfin TotalFinaElf en 2000, 2001 et 2002.

On peut tirer de nombreux enseignements de ce tableau. Nous soulignerons en particulier :

- L'explosion du chiffre d'affaires et des résultats financiers après le rapprochement de TotalFina et d'Elf Aquitaine (115 G€ de CA TotalFinaElf en 2000, contre 78 G€ cumulés pour TotalFina et Elf Aquitaine en 1999 ; et 15 G€ de RESOP¹ contre 7 G€). Même s'il y a eu un tassement en 2001 et 2002, les résultats du premier semestre 2003 (publiés le 6 août dernier) sont revenus sur la lancée de ceux de l'an 2000. Au 30 juin 2003, étaient déjà engrangés pour l'année en cours : 52,7 G€ de chiffre d'affaires et 6,9 G€ de RESOP ; si le rythme se maintient sur le dernier semestre, l'année 2003 sera un excellent cru.
- La baisse de la capitalisation boursière, en dépit de ces excellents résultats financiers. Exprimée en euros, la capitalisation boursière était de 94 G€ à fin 2002, contre 117 G€ à fin 2000 et 96 G€ juste après l'OPE de TotalFina sur Elf. Exprimée en dollars, l'évolution de la capitalisation boursière est moins défavorable, compte tenu de la forte remontée de l'euro contre le dollar. Cette évolution défavorable de la capitalisation boursière est en partie liée à la détérioration générale des marchés boursiers mais s'explique aussi par l'important programme de rachat et destruction d'actions : en 3 ans, 10,5 G€ ont été dépensés dans le cadre de ce programme, auxquels s'ajoutent les 2,5 G€ dépensés ce 1^{er} semestre 2003. Cet argent est sorti irrémédiablement des caisses de l'entreprise. Que ce programme ait, de plus, été partiellement financé par des ventes d'actions SANOFI aggrave la situation. En effet, on a liquidé des actifs mobiliers (les actions SANOFI) et donc appauvri le Groupe ; il est normal que la capitalisation boursière s'en ressente et tienne compte aussi de ces 13 G€ dépensés à racheter puis détruire ses propres actions.
- Le caractère pétrolier et européen du Groupe : plus de 80 % du chiffre d'affaires proviennent des activités pétrole et la part Europe représente 55 % du chiffre d'affaires.
- L'excellence des résultats opérationnels de l'Amont, marquée par une croissance continue des réserves et des productions, mais une baisse relative de la durée de vie des réserves du fait que la croissance des productions est plus forte que celle des réserves. Et si les 13 G€ dépensés en rachat d'actions avaient été utilisés pour acheter des réserves en terre, où en serions-nous ?
- L'Aval reste très européen, tant en termes de raffinage que de ventes de produits. L'une des raisons avancées pour revenir au nouveau nom de « TOTAL » est que la quasi totalité des stations-services du Groupe sont à la marque TOTAL. On ne peut que relativiser un tel argument quand on voit la répartition initiale des stations services et qu'on se souvient des assurances données au départ de conserver les marques partout où elles étaient fortes. Certains industriels multiplient les marques pour élargir leurs parts de marché. Cela n'est pas le choix retenu par le Groupe : espérons que cette concentration sur Total ne se traduira pas par une baisse (ou « consolidation » en vocable édulcoré) de nos parts de marché.

Le Groupe se porte bien, son personnel un peu moins bien : on lui en demande toujours plus pour le même prix ou parfois moins. Lors de l'AG des actionnaires du 6 mai, le Président a reconnu la contribution du personnel à l'excellence des résultats du Groupe. Encore faudrait-il que cette contribution ne s'alimente pas de la détérioration du contrat social de ces mêmes personnels. Il en va de la paix sociale dans ce Groupe et de son devenir économique.

¹ Il s'agit du Résultat Opérationnel, hors éléments non récurrents

**Comparatif et évolution des
Chiffres clés de PetroFina, Total, TotalFina, Elf Aquitaine et TotalFinaElf**

	PetroFina	Total	TotalFina	Elf Aquit.	TotalFinaElf		
	1998	1998	1999	1999	2000	2001	2002
Eléments Financiers							
Chiffre d'affaires annuel (G€)	18	24	42	36	115	105	103
- dont part pétrole (en %)	84	80	81	72	82	81	81
- dont part chimie (en %)	16	20	19	24	18	19	19
- dont part Europe (en %)	75	54	55	78	54	56	55
RESOP annuel (G€)	1	2	3	4	15	13	11
Nombre d'actions (millions)	23,5	246	350	277	740	706	687
Capitalisation (G€)	9	21	47	49	117	113	94
			96 après OPE s/Elf				
Eléments Opérationnels							
<u>Amont</u>							
Réserves d'hydrocarbures (Mtep)	120	700	860	575	1470	1500	1530
- dont part gaz (en %)	33	40	39	28	35	37	35
Production hydrocarbures (Mtep/an)	11	42	55	48	106	110	121
- dont production de brut (Mt/an)	7	28	36	37	73	73	79
Principale zone de production	Mer du Nord	Moyen-Orient	Mer du Nord	Afrique Ouest	Mer du Nord	Mer du Nord	Mer du Nord
<u>Aval</u>							
Capacité de raffinage (Mt/an)	41	45	80	46	128	129	135
- dont part Europe (en %)	66	92	80	96	88	89	87
Quantité raffinée (Mt/an)	35	43	78	31	121	123	117
Nombre de stations-service	6300	7800	14000	5300	17700	16900	16700
Vente de produits (Mt/an)	40	70	110	52	185	186	185
- dont part Europe (en %)	67	70	69	94	79	81	79
<u>Autres éléments</u>							
Nombre de pays d'implantation	44	100	plus de 100	90	120	120	120
Effectifs	14700	57000	70000	57400 (hors Santé)	123300	122000	121500

Des nouvelles du Conseil de surveillance du FCPE Actionnariat France

Le 29 avril 2003, la liste AVAS-SICTAME est donc arrivée en seconde position, immédiatement après la liste CFE-CGC, et devant les 6 autres listes, ce qui confirme l'audience et la représentativité, tant de l'AVAS que du SICTAME, au niveau du Groupe. Merci à tous ceux qui ont accepté de figurer sur la liste, ainsi qu'à tous ceux qui ont aidé à ce brillant succès par leur vote ou leur soutien. La liste AVAS-SICTAME a ainsi obtenu trois membres titulaires dans le Conseil : Bernard Butori, Jean-Pierre Doucet et Nicole Grillet, et trois membres suppléants : Eugène Déjardin, Benoît Clergeat et Mario Gulla. Le mandat est de 3 ans. N'hésitez pas à les solliciter en tant que de besoin.

Le Conseil s'est réuni pour la 1^{ère} fois le lundi 5 mai. Les 15 membres 'élus' de ce Conseil ont élu le Président du Conseil : c'est la tête de liste CFE-CGC (Daniel Bœuf) qui a été élu à cette fonction, avec 9 voix contre 6 voix à la tête de liste AVAS-SICTAME (Bernard Butori).

Un autre point important de cette réunion était de définir comment le Conseil allait exercer le vote des 17 millions d'actions du fonds par rapport aux 18 résolutions présentées à l'AG des actionnaires le lendemain matin, mardi 6 mai. Les 8 membres désignés par la Direction ont participé à cette prise de décision, en dépit de la demande d'abstention que nous leur avons adressée du fait qu'ils n'ont aucune légitimité au titre des porteurs de parts : le vote des 17 millions d'actions a donc été déterminé par le vote de 23 personnes (les 15 'élus' + les 8 'désignés' par la Direction).

On voit bien qu'en participant aux délibérations du Conseil de Surveillance, la Direction en contrôle les décisions. Même si les délibérations ont eu lieu à bulletin secret, on peut raisonnablement considérer que les représentants de la Direction votent dans le sens souhaité par elle (on peut supposer qu'elle les a choisis à cet effet). En l'absence des votes de la Direction, on s'aperçoit que 3 des résolutions auraient eu un vote contraire à celui souhaité par la Direction (résolutions 6, 11 et 18). Vos élus (15 sièges) ne peuvent imposer leur décision aux 'désignés' par la Direction (8) que si 80 % d'entre eux (12 sur 15) sont d'accord entre eux, et comme la Direction est à l'origine d'une liste qui a obtenu 2 sièges, on voit que c'est pratiquement mission impossible.

Tel que le système est construit, il faut, à vos élus, plus qu'une majorité pour le contrôler.

En dépit de ces entraves, les élus AVAS-SICTAME sont déterminés à participer activement à ce Conseil, afin de mieux en comprendre le fonctionnement et d'en dénoncer les inconséquences, puis d'essayer de le faire évoluer vers une configuration plus équitable et plus respectueuse des actionnaires salariés qu'il est censé représenter. Il y a quand même un sacré bout de chemin à parcourir, et nous continuerons à vous informer.

Quelques autres informations :

Il est prévu d'élire, lors de l'AG des actionnaires de 2004, un administrateur représentant l'actionnariat salarié. Les candidats à ce poste seront désignés en leur sein par les Conseils de Surveillance des fonds, une liste d'au moins 2 noms sera présentée à l'AG des actionnaires par le Conseil d'Administration qui indiquera son ordre de préférence. Sachant qu'il y a 3 Conseils de Surveillance de FCPE susceptibles de proposer des candidats : Actionnariat France, Actionnariat Etranger, Privatisation et que la Direction participe activement à ces conseils, comme nous l'avons expliqué ci-avant, on peut déjà parier, sans trop de risque, que l'administrateur représentant l'actionnariat salarié sera celui qui aura toute la confiance de la Direction mais pas forcément celle des actionnaires salariés.

A fin 2001, il y avait 3,5 millions d'actions TotalFinaElf dans le fonds issu de Total.

Le fonds issu de Elf comptait 10,5 millions d'actions TotalFinaElf, à fin 2002.

L'augmentation de capital réservée aux salariés français en 2002 a alimenté uniquement le fonds issu de Total, son nombre d'actions passant de 3,5 millions (fin 2001) à 7,1 millions (fin 2002). C'est ce fonds, pourtant plus petit, qui a absorbé les 10,5 millions d'actions du fonds issu de Elf en ce début de 2003.

Notons qu'il existe 2 autres fonds, le fonds Actionnariat International (3,3 millions d'actions détenues par les salariés étrangers) et le fonds Elf Privatisation n° 1 qui détient encore près de 800 000 actions Total.

Pour en savoir plus, ou pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez le bulletin ci-dessous à :
AVAS : Immeuble le LINEA - Bureau 323 - La Défense 9 - 1, rue du Général Leclerc - 92074 Paris La Défense Cédex
SICTAME : Bureau 4E41 - Tour Coupole - 92 078 Paris La Défense Cedex 45
Ou Téléphonez : AVAS (01 41 35 92 21 ou 01 41 35 92 75) ; SICTAME (01 47 44 49 25 ou 01 47 44 56 09)

NOM..... Prénom.....

SOCIETE LIEU DE TRAVAIL : TEL :

Souhaite contacter un responsable de AVAS et/ou SICTAME (ou/et) Souhaite adhérer à AVAS et/ou SICTAME

Souhaite recevoir gracieusement les derniers 'AVASCOPE' et/ou 'Cahiers du SICTAME' (publications reçues par les adhérents d'AVAS et du SICTAME)